COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

MED-27(2026)13
4 novembre 2026

Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation

« Donner les moyens d'agir aux professionnel·les de l'éducation pour une Europe démocratique à l'ère du numérique »

27e session

Podgorica, Monténégro, 3-4 décembre 2026

PROJET DE NOTE CONCEPTUELLE

Débat d'actualité – La voix des élèves et des étudiant·es et la participation démocratique

Pourquoi ce débat

Depuis la fin du mois de septembre 2026, des élèves, des apprenant·es de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et des étudiant·es se mobilisent dans plusieurs États membres avec une ampleur inhabituelle. Malgré la diversité des contextes nationaux, leurs revendications convergent : des enseignant·es en nombre suffisant, des bâtiments décents, des effectifs de classe et des rythmes scolaires raisonnables, des études abordables, davantage de transparence et l'absence de discrimination algorithmique dans l'accès à l'enseignement supérieur, et surtout, le souhait d'être entendu·es.

Au-delà des revendications immédiates, ces événements soulèvent plusieurs questions au cœur du thème de la Conférence, ***Donner les moyens d'agir aux professionnel·les de l'éducation pour une Europe démocratique à l'ère du numérique*** : les établissements scolaires, les établissements d'EFP et les universités donnent-ils une véritable voix aux apprenant·es ? Leur offrent-ils des possibilités concrètes d'influencer les décisions qui concernent leur éducation ? Et comment renforcer ces possibilités ?

Les enseignements des mobilisations

- **Les apprenant·es veulent être entendu·es, et beaucoup ne se sentent pas entendu·es par les structures existantes.** Une grande partie de la mobilisation s'est déroulée en dehors des structures de participation des établissements scolaires, d'EFP et universitaires.
- **Les apprenant·es et les enseignant·es ont souvent fait front commun.** Dans plusieurs pays, les élèves se sont mobilisé·es explicitement en soutien à leurs enseignant·es, autour de préoccupations communes relatives aux effectifs et aux conditions de travail.
- **La communauté éducative est le premier lieu de réponse.** Plusieurs gouvernements ont d'abord misé sur le dialogue au sein des établissements et avec les représentant·es des apprenant·es.
- **La confrontation nuit à la communauté scolaire.** Les blocages, les actes de violences et les blessures infligées au personnel de l'éducation fragilisent la confiance nécessaire au bon fonctionnement de tout établissement d'enseignement.

Une relation à cultiver

Par-delà l'institution elle-même, c'est la relation entre apprenant·es et professionnel·les de l'éducation, fondée sur la confiance, l'attention et le respect mutuel, qui fait la singularité de chaque établissement d'enseignement. Ce n'est ni une relation entre un prestataire de services et les personnes qui utilisent ses services, ni une relation entre une autorité et les personnes qui manifestent. Une culture scolaire démocratique devrait renforcer cette relation : les apprenant·es doivent être entendu·es, et les professionnel·les de l'éducation doivent disposer du temps, de la formation et du soutien nécessaires pour écouter et répondre.

Cette confiance se construit chaque jour au sein de chaque établissement d'enseignement. Elle se renforce grâce à une culture du dialogue qui fait partie de la vie institutionnelle ordinaire et dans laquelle les décisions sont expliquées aux personnes concernées. Les responsables des établissements scolaires et des autres institutions ont une responsabilité particulière dans le développement de cette culture.

La confiance au sein des établissements dépend également de la confiance dans le système éducatif dans son ensemble. Les ministères et les autorités éducatives à tous les niveaux — local, régional et national — y contribuent en soutenant les établissements et leur personnel, en associant les apprenant·es, les professionnel·les de l'éducation et les organisations qui les représentent aux décisions qui les concernent, et en restant ouverts au dialogue, y compris en période de tensions.

S’appuyer sur l’existant

Pour agir, les ministres pourront s’appuyer sur les outils et dispositifs déjà finalisés, sur les normes existantes ainsi que sur les outils en cours de préparation comme :

- **l’Espace européen pour l’éducation à la citoyenneté** qui sera lancé à l’occasion de la Conférence. Ses principes de cohérence (« faire ce que l’on prêche ») et de partenariat, ainsi que son domaine de qualité consacré à la gouvernance et à la culture démocratiques, placent la voix des élèves au cœur de la vie des écoles et des établissements d’EFP ;
- le projet de **Recommandation sur l’enseignement et la formation professionnels**, en cours d’élaboration par le Comité Directeur de l’Education (CDEDU), qui appelle à garantir par la loi une représentation minimale des apprenant·es au sein des organes de direction, y compris pour les apprenti·es qui passent l’essentiel de leur temps en milieu professionnel ;
- le projet de **Charte des droits des étudiant·es**, élaboré avec l’Union des étudiant·es d’Europe, qui reconnaît la participation et la représentation comme un droit de chaque étudiant·e de l’enseignement supérieur ;
- les **normes existantes**, notamment l’article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant, la Recommandation CM/Rec(2012)2 sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans, la Recommandation CM/Rec(2010)7 relative à la Charte du Conseil de l’Europe sur l’éducation à la citoyenneté démocratique et l’éducation aux droits de l’homme, la Recommandation CM/Rec(2022)6 sur la protection de la société civile de jeunesse et des jeunes, ainsi que sur le soutien à leur participation aux processus démocratiques, et la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale.

Questions indicatives à l’intention des ministres

Les questions ci-dessous ont pour but d’orienter la discussion ; il n’est pas nécessaire d’y répondre une par une. Les ministres sont invité·es à s’appuyer sur leur expérience nationale et à se concentrer sur la question, ou la dimension de celle-ci, qui leur semble le plus pertinent.

1. **Qu’avons-nous appris ?** Pourquoi tant d’apprenant·es ont-ils/elles choisi de descendre dans la rue plutôt que de recourir aux structures de participation existantes dans leurs établissements scolaires et leurs universités ? Que nous apprend ce choix sur le fonctionnement concret de ces structures ? Comment mieux relier ces dispositifs aux activités des associations étudiantes ? Que peuvent faire les gouvernements pour favoriser davantage le dialogue démocratique et instaurer une culture du dialogue avec les parties prenantes ?

2. **Comment faire de la démocratie à l’école une réalité, de l’école à l’université ?** Quelles garanties et quelles pratiques permettraient de veiller à ce que les avis des apprenant·es, y compris celles et ceux qui sont rarement entendu·es, comme les apprenti·es, soient sollicités, dûment pris en compte et suivis d’effets, depuis le premier conseil d’élèves, tout au long de l’EFP et jusqu’à la gouvernance universitaire ? Quelles mesures ont eu, ou pourraient avoir, le plus grand impact ?

3. **Comment favoriser la relation entre apprenant·es et professionnel·les de l’éducation ?** Comment la participation des apprenant·es, associée à une culture du dialogue au sein de chaque établissement, peut-elle renforcer, plutôt que fragiliser, la relation de confiance qui les unit aux professionnel·les de l’éducation ? De quoi ces

dernier·ères et les responsables d'établissement ont-ils/elles besoin, en matière de formation, de temps et de soutien, pour y parvenir, y compris en période de tensions ?

4. **Comment garantir un accès à l'enseignement supérieur équitable et transparent à l'ère du numérique ?** Parmi les préoccupations exprimées figure l'opacité de certaines procédures d'admission. Comment faire en sorte que les systèmes d'admission algorithmiques ou fondés sur l'intelligence artificielle soient transparents, soumis à un contrôle humain et exempts de toute discrimination, afin que chaque candidat·e comprenne comment les décisions le/la concernant sont prises et puisse les contester ?

Format et résultat attendu

Le débat durera 75 minutes et se déroulera en format restreint. Il s'ouvrira et se clôturera par de brèves interventions d'observateurs du CDEDU représentant les élèves et les étudiant·es: le Bureau organisateur des syndicats scolaires européens (OBESSU), pour les élèves de l'enseignement général et professionnel, et l'Union des étudiants d'Europe (ESU), pour l'enseignement supérieur. Ces interventions seront suivies d'une table ronde avec les ministres. Chaque ministre disposera d'un temps de parole déterminé pour répondre à une question, partager un enseignement tiré de l'expérience et présenter une proposition, en s'appuyant librement sur les questions indicatives.

La Présidente de la 27e session de la Conférence et le Secrétaire Général établiront des conclusions sous leur seule responsabilité ; il n'y aura ni texte négocié ni modification du projet de résolution. Ces conclusions seront transmises au Comité des Ministres et annexées au rapport du Secrétaire Général ; elles contribueront à la mise en œuvre de l'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté et aux travaux sur la Charte des droits de l'étudiant·e.